

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	25

Date de la convocation**01/07/2022****Date d'affichage de la délibération****Adoptée à l'unanimité****Séance du 07 Juillet 2022**

L'an deux mille vingt et deux le jeudi sept juillet à dix-huit heures trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire ; M Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA; M Saturnin FRANCILLONE Mme Sylviane FONDS ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON; M Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA ; M. Benjamin GRACCHUS ; Madame Edwige BEMATOL
Conseillers Municipaux.

Représentés : M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT
Mme Karine GATIBELZA par M Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Christiane TREIL-ALBON ; M Yvon COMBES ; Mme Clara RIGAH ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Pierre ALBINA; M Christian BADLOU

DELIBERATION N°2022/07/71

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022/04//11
DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Par délibération n°2022/04/11 en date du 07 avril 2022, le conseil municipal a désigné les membres des différentes commissions municipales.

Cependant il est nécessaire de modifier la composition des membres des commissions Sport Culture, Participation des citoyens à la vie locale-Animation de quartiers- Vie associative et services techniques.

Il convient en effet de désigner les membres suivants :

1- Commission Sport Culture

- Christiane TREIL-ALBON
- Saturnin FRANCILLONNE
- Sylvie DAGONIA
- Patricia DIVIALLE
- Christian CITADELLE
- Rodrigue MOULIN
- Jacqueline BELFORT
- Manuella PETRO-METONY
- Edwige BEMATOL
- Christain BADLOU

2 Commission Participation des citoyens à la vie locale-Animation de quartiers- Vie associative

- Rodrigue MOULIN
- Saturnin FRANCILLONE
- Patricia DIVIALLE
- Anny GENIPA
- Sylviane FONDS
- Jacqueline BELFORT
- Benjamin GRACCHUS
- Christain BADLOU

3 Commission services techniques

- Clara RIGAH
- Arthur MARICEL
- Cindy ARNASSALON
- Sonia MERCADIER
- Pierre ALBINA
- Sylviane FONDS
- Bruno REMI

Aussi, il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération n°2022/04/11 afin de prendre en compte les modifications ci-dessus :

Le conseil Municipal,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le renouvellement général du conseil municipal ;

Considérant la nécessité de constituer les commissions municipales thématiques pour la durée de la mandature ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De modifier de la délibération n° 2022/ 04/11

ARTICLE 2: de modifier la liste des commissions Sport Culture, Participation des citoyens à la vie locale-Animation de quartiers- Vie associative et Services techniques ainsi qu'il suit :

1 Commission Sport Culture

- Christiane TREIL-ALBON
- Saturnin FRANCILLONNE
- Sylvie DAGONIA
- Patricia DIVIALLE
- Christian CITADELLE
- Rodrigue MOULIN
- Jacqueline BELFORT
- Manuella PETRO-METONY
- Edwige BEMATOL
- Christain BADLOU

2 Commission Participation des citoyens à la vie locale-Animation de quartiers- Vie associative

- Rodrigue MOULIN
- Saturnin FRANCILLONE
- Patricia DIVIALLE
- Anny GENIPA
- Sylviane FONDS
- Jacqueline BELFORT
- Benjamin GRACCHUS
- Christain BADLOU

3 Commission services techniques

- Clara RIGAH
- Arthur MARICEL
- Cindy ARNASSALON
- Sonia MERCADIER
- Pierre ALBINA
- Sylviane FONDS
- Bruno REMI

ARTICLE 3 : D'approuver le règlement intérieur des commissions municipales ci annexé

ARTICLE 4: De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 5: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire



Jocelyn SAPOTILLE

The image shows a blue official stamp of the Municipality of Le Marin, Martinique. The stamp is hexagonal and contains the text 'Le Marin DE LA MARTINIQUE' at the top, '97129' on the left, and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a palm tree and a figure. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.